

11LB

Société Civile Immobilière à capital variable

Au capital social de 188 750 euros

Siège social : 22 rue Salvador Allende - 92240 Malakoff

Siren : 828 716 431 – RCS de Nanterre

CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Hervé BOUDIER, né le 13 juillet 1954, à Saint-Ouen (93400), de nationalité française, demeurant au 132 rue Lasègue - 92320 Châtillon - France

Et

Catherine GILLES, née le 25 octobre 1957, à Paris 11ème, de nationalité française, demeurant au 132 rue Lasègue - 92320 Châtillon - France

Comparants d'une part

Et

Léo LHERMITTE, né le 19 novembre 1998, à Suresnes (92150), de nationalité française, demeurant au 22 rue Salvador Allende, 92240 Malakoff - France

Et

Gabriel LHERMITTE, né le 1er octobre 2002, à Suresnes (92150), de nationalité française, demeurant au 22 rue Salvador Allende, 92240 Malakoff - France

Comparants d'autre part

CESSION DE PARTS SOCIALES

1ent : Hervé BOUDIER cède par les présentes à Léo LHERMITTE, Comparant, qui accepte sous les garanties ordinaire et de droit les plus étendues en pareille matière :

DIX SEPT MILLE HUIT CENT ONZE parts sociales (17 811) de UN euro (1 €), portant les numéros 107 292 à 116 042 et 170 629 à 179 689, qu'il possède dans la société civile immobilière 11LB, entièrement libérées ainsi qu'il est dit ci-dessous.

Au moyen de la présente cession, le "cédant" subroge le "cessionnaire" dans tous ses droits et actions envers la société émettrice, attachés aux parts cédées.

2ent : Catherine GILLES cède par les présentes à Gabriel LHERMITTE, Comparant, qui accepte sous les garanties ordinaire et de droit les plus étendues en pareille matière :

DIX SEPT MILLE HUIT CENT ONZE parts sociales (17 811) de UN euro (1 €), portant les numéros 116 043 à 124 791 et 179 690 à 188 750, qu'elle possède dans la société civile immobilière 11LB, entièrement libérées ainsi qu'il est dit ci-dessous.

Au moyen de la présente cession, la "cédante" subroge le "cessionnaire" dans tous ses droits et actions envers la société émettrice, attachés aux parts cédées.

Origine de la propriété

Les "cédants" sont propriétaires des parts cédées aux termes d'apport en numéraire réalisé au profit de la SCI 11LB à sa création et suite à une cession de parts.

A sa création, le capital social de la SCI 11LB s'élève à la somme de CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE euros (188 750 €), réparti en cent quatre vingt huit mille sept cent cinquante parts sociales de UN euro (1 €), appartenant aux associés de la manière suivante :

- Jean Louis LHERMITTE, sept mille trois cent vingt-neuf (7 329) parts sociales numérotées de 1 à 7 329,
- Josette MIONI, cinquante-huit mille cent sept (58 107) parts sociales numérotées de 7 330 à 65 436,
- Monique MIONI, quarante et un mille huit cent cinquante-cinq (41 855) parts sociales numérotées de 65 437 à 107 291,
- Hervé BOUDIER, huit mille sept cent cinquante (8 750) parts sociales numérotées de 107 292 à 116 042,
- Catherine GILLES, huit mille sept cent cinquante (8 750) parts sociales numérotées de 116 043 à 124 791,
- Jean-Christophe PANCHÈVRE, quarante-cinq mille huit cent trente-sept (45 837) parts

Hervé Boudier

socials numérotées de 124 792 à 170 628,

- Yves LEERS, dix-huit mille cent vingt-deux (18 122) parts sociales numérotées de 170 629 à 188 750.

Par un acte de cession du 26 juillet 2018, Yves LEERS a cédé les parts qu'il détenait, pour moitié à Hervé BOUDIER, soit NEUF MILLE SOIXANTE ET UNE parts sociales numérotées de 170 629 à 179 689, et pour l'autre moitié à Catherine GILLES soit NEUF MILLE SOIXANTE ET UNE parts sociales numérotées de 179 690 à 188 750.

Transfert de propriété et jouissance

Les "cessionnaires" auront la propriété des parts cédées à compter du 10 février 2025 ; ils jouiront de toutes les prérogatives et assumeront toutes les obligations attachées à leur qualité d'associés, conformément à la loi et aux statuts.

Ils participeront ou contribueront aux résultats sociaux à proportion des droits attachés aux parts cédées à compter de la même date.

PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées, savoir :

Par Hervé BOUDIER à Léo LHERMITTE, moyennant le prix principal de DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX euros de la cession (17 566 €)

Par Catherine GILLES à Gabriel LHEERMITTE, moyennant le prix principal de DIX SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX euros de la cession (17 566 €)

Lequel prix a été stipulé payable au plus tard le 10 février 2025, sans intérêts.

La créance représentée par le compte courant d'associé de Hervé BOUDIER d'un montant de NEUF CENT TRENTE QUATRE euros (934 €) sera reprise par Léo LHERMITTE dont le compte courant d'associé sera augmenté de cette valeur. Le compte courant d'associé de Hervé BOUDIER sera supprimé.

La créance représentée par le compte courant d'associé de Catherine GILLES d'un montant de NEUF CENT TRENTE QUATRE euros (934 €) sera reprise par Gabriel LHERMITTE dont le compte courant d'associé sera augmenté de cette valeur. Le compte courant d'associé de Catherine GILLES sera supprimé.

Absence de passif

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître la situation de la société, notamment la masse passive de cette société.

En faire leur affaire personnelle à proportion des droits attachés aux parts par eux acquises et décharger les "cédants" de toute responsabilité et de toute garantie de passif présente ou à venir.

Agrément

Conformément à l'article treizième des statuts les présentes cessions ont reçu l'agrément des associés exprimé dans la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2025.

Déclarations générales

Les "cédants" et "cessionnaires" déclarent :

Réitérer les déclarations faites en tête des présentes sur leur état civil.

Qu'ils sont résidents français et résident habituellement en France.

Que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou autre.

Que la société civile immobilière I.I.B n'est soumise à aucune procédure collective.

Formalités

Le présent acte de cession de parts sera enregistré à la Recette des Impôts de Montrouge (92121).

Les cédants déclarent que les parts cédées représentent des apports en numéraire.

Imposition des plus-values

Les "cédants" déclarent, pour l'imposition de leurs revenus, qu'ils dépendent de l'Inspection des Contributions Directes de Montrouge (92121).

Que les parts présentement cédées leurs appartiennent ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Mention

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Affirmation de sincérité

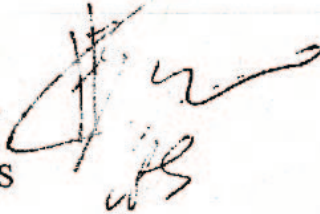
Les parties déclarent, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité des prix convenus.

Fait et passé à Malakoff le 10 février 2025

Les Cédants

Hervé BOUDIER

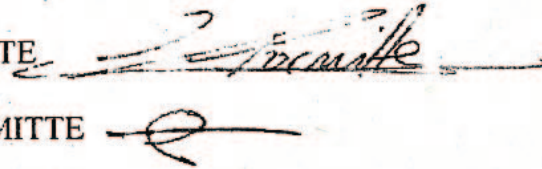
Catherine GILLES



Les Cessionnaires

Léo LHERMITTE

Gabriel LHERMITTE



SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANVES
58, LE JULEVA, 92175 VANVES CEDEX
Téléphone : 01 41 09 38 25
enr.vanves@dgiip.finances.gouv.fr

PRISE EN RECETTE

Déclaration n°: 2025C1055
Valeur taxée : 18 500 €
Taux de l'impôt : 5 %
N°.

Droits : 925 €
Pénalités : 0 €

Date : 10/03/2025